



# AVIS MUNICIPAL

## Préalable à la 2<sup>ème</sup> et dernière constatation

**Le Maire de la ville de SAINTE-ANNE,**

### INFORME

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence du cimetière ;

Que conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment à ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants, une procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon est engagée dans le cimetière communal ;

Que cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et, qui ont cessé d'être entretenues ;

Qu'il sera procédé sur site à la deuxième et dernière constatation de l'état visuel d'abandon dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste L3, ci après :

**Le mardi 24 octobre 2023 à 8h00**

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires ou, éventuellement les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invités à assister audit constat, à la date et l'heure indiquée ci-dessus ou, à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé ;

Qu'à défaut du rétablissement des concessions en bon état de propreté et de solidité, dès à présent, l'autorité municipale dressera le deuxième et dernier procès-verbal de constat d'état d'abandon qui conduira à la reprise de l'emplacement, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, à la porte du cimetière, ainsi que sur la plateforme [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr), dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

### LISTE DES CONCESSIONS FAISANT L'OBJET DE LA PROCÉDURE

	Emplacement / Sépulture N° carré - N° emplacement	Date de l'acte	Concessionnaires	Inhumés / plaques funéraires
1	Carré 2 - 31	25/11/1971	JASOR-CLAIRVILLE Jeanne	- JASOR Saturnin (1982) - JASOR Turenne (1971)
2	Carré 7 - 49	26/12/1957	NIRAY Germaine	- NIRAY Germaine (1905)
3	Carré 9 - 10	12/02/1952	COUCHI Lucie	- COUCHI Hervé - COUCHI Lucie Léonard (1996)
4	Carré 17 - 28	25/10/1961	TONIN André	- TONIN Augustine (2000) - TONIN Céline - LESSI Marie Noël
5	Carré 17 - 29	28/11/1963	LOIAL Privat	- LOIAL Privat - DURO Berthe - DURO Félicie
6	Carré 19 - 109	10/06/1972	NEOLA Gilbert	- NEOLA Julienne (1970)
7	Carré 23 - 74	03/06/1953	NARDIN Pamphile	- ??

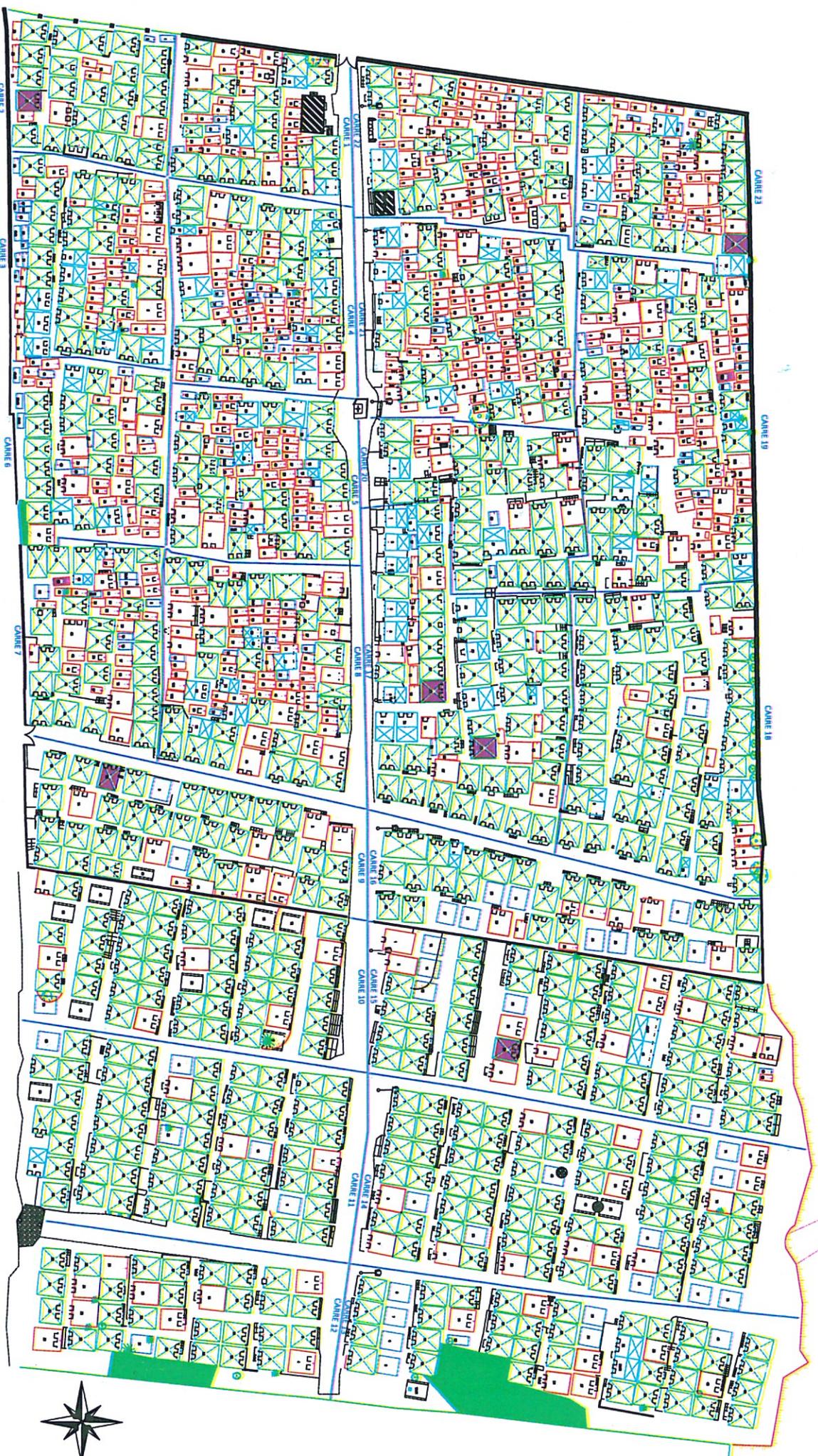
Dressé à Sainte-Anne, le mercredi 13 septembre 2023

Le Maire,



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché, au moins un mois à l'avance, à l'entrée du cimetière et en mairie, à compter du ..... et retiré le .....

# CIMETIERE DE SAINTE ANNE



AANTT AANNI		0,00	20,00
INTERVENTION	972		
ATC	JADA		
TDPO	DC		
DAG	JA	26/01/2022	
SPC	JB		
LIV	JB		
PLAN EN PROCEDURE			

### LEGENDE

	Emplacement billi		Emplacement en terre non méditerranéenne
	Emplacement en pleine terre		Emplacement projet disponible 1,50 / 3,00
	Osselets		Emplacement concédé non occupé 1,50 / 3,00
	Enteu		Unité de carnis

### Autre indicatif :

	Ouverture de caveau visible par le dessus
	Ouverture de caveau visible par le dessus
	Ouverture de caveau normale
	Richer
	Reserver sans acte de concession
	Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise

